SON EXCELLENCE LA TRÈS HONORABLE MICHAËLLE JEAN

Discours à l'occasion de l'ouverture de la conférence de l'Association d'études canadiennes
« Droits et libertés au Canada : les 25 ans de la Charte »
Ottawa, le lundi 16 avril 2007

Au Canada, nous sommes libres.
Libres d'exprimer nos points de vue sans crainte de persécution.
Libres de professer notre foi comme nous l'entendons.
Libres de choisir qui gouvernera notre pays.

Pourtant, un simple coup d'œil sur notre histoire nous permet de constater que cette liberté ne nous est pas venue du jour au lendemain.

Si nous pouvons, aujourd'hui, poursuivre nos rêves et nos aspirations, c'est grâce à la longue lutte que des femmes et des hommes, jeunes et moins jeunes, ont menée pour que règnent la liberté et la justice à la grandeur du pays.

À l'occasion de notre célébration du 25e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés*, j'aimerais réfléchir avec vous aux notions de justice et de liberté dans notre société.

L'un des grands principes de la démocratie est le devoir qui incombe à l'État de protéger et de garantir les droits démocratiques et les libertés fondamentales de ses citoyennes et citoyens. Ici, la liberté ne se limite pas à la quête d'avantages matériels.

Elle se pratique en fait à un niveau plus global, c'est-à-dire par une démarche axée sur la réflexion et l'action pour le bien de la collectivité.

Pour une société pluraliste, cette façon d'envisager la liberté pose des défis particuliers. Car il arrive que des individus aient une compréhension différente de ce qu'est le bien commun.

En fait, certaines notions de ce qui est bien ne correspondent pas toujours avec les façons de voir de la majorité.

De là l'importance que l'on doit accorder, plus que jamais, au devoir de protéger les droits et les libertés et de multiplier les occasions de dialogue et d'échange dans un contexte pluraliste, de façon inclusive.

Au Canada, cette mobilisation de la société autour des droits et libertés ne s'est réellement manifestée que dans les dernières décennies.

Pensons-y. Durant la première moitié du 20e siècle, notre pays a vécu de dures épreuves, comme l'internement et la déportation d'un grand nombre de ses citoyennes et citoyens.

Nombreux étaient les travailleurs qui ont été détenus dans des circonstances douteuses.

Et nous avons vu comment les préjugés contre les minorités raciales, religieuses et ethniques ont limité leur capacité de prospérer dans notre société.

Certes, les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas restés indifférents face à ces injustices.

Animés par la conviction profonde que les droits des êtres humains sont inaliénables, des groupes de femmes, de francophones et anglophones, de minorités

ethniques et raciales, de religions différentes se sont donnés la main pour exiger que les libertés et droits fondamentaux des Canadiennes et des Canadiens, sans distinction, soient respectés et protégés.

Les répercussions de ces mouvements sont considérables. D'une part, ils ont donné lieu à l'adoption d'une Déclaration canadienne des droits en 1960, sous le leadership du premier ministre John Diefenbaker.

D'autre part, ils ont favorisé l'émergence d'une culture collective solidement ancrée au pays et largement acceptée, qui prônait avant tout la dignité et la liberté de chaque être humain.

C'est justement dans le courant de cette mouvance sociale que le jeune intellectuel, Pierre Elliott Trudeau, s'est joint à d'autres qui, comme lui, voyaient la nécessité pour notre pays de se doter d'une déclaration constitutionnelle visant à améliorer la protection des droits humains pour toute la population et à offrir des garanties quant au statut des langues officielles.

Durant la seconde moitié du 20e siècle, les assemblées législatives d'un bout à l'autre du pays ont répondu aux appels à une protection accrue des droits de la personne, en émettant des décrets pour protéger les droits fondamentaux.

Le Québec s'est distingué à cet égard, grâce aux efforts de centaines de citoyennes et citoyens et de législateurs qui ont vu se concrétiser la ratification à l'unanimité de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec en 1975.

Cette charte est sans doute celle qui va le plus loin en Amérique du Nord en vue de protéger les droits et libertés des citoyens.

C'est le 17 avril 1982 qu'a été adoptée la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cela représente un moment mémorable de notre histoire. Le Canada proclamait ainsi son engagement inébranlable de tracer sa propre voie, conformément aux principes fondamentaux de justice, de démocratie et de liberté.

Depuis ce jour, nos gouvernements sont tenus de créer des lois et des politiques qui respectent les droits et les libertés de chaque citoyenne et citoyen.

À partir de ce jour, les Canadiennes et les Canadiens se sont vus protégés contre les fouilles et saisies arbitraires de la part des responsables de l'application de la loi.

À partir de ce jour, l'égalité des droits a été graduellement rehaussée grâce aux efforts accomplis pour s'assurer que la teneur et la portée de nos droits et libertés soit garanties par la loi.

Et maintenant, 25 ans plus tard, nous voici à la croisée des chemins. La jurisprudence découlant de la *Charte* a pris de la maturité, à l'image d'un grand chêne qui, de l'avis de plus d'un, s'est transformé en un saule pleureur!

J'estime qu'il est juste de dire que la *Charte* a aidé d'une manière importante à faire avancer la justice et la liberté, au point d'influencer le résultat de divers cas dans des pays comme le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande. Nous avons donc toutes les raisons d'être fiers de ces réalisations!

> C'est maintenant, plus que jamais, que nous devons renouer avec notre histoire collective en faveur de la liberté et de la justice, afin d'éviter que ne se reproduisent les erreurs du passé.

Depuis mon installation comme 27e gouverneur général du Canada, j'ai été touchée de voir comment l'esprit de la *Charte* a captivé le cœur et l'esprit des citoyennes et des citoyens d'un océan à l'autre, car elle incarne à leurs yeux un élément central de l'identité canadienne.

Permettez-moi de vous dire qu'au cours de mes périples à travers le pays, j'ai été émue d'entendre des citoyennes et des citoyens, jeunes et moins jeunes, exprimer à leur façon leur vision d'un pays qui permet à chacune et à chacun de s'épanouir librement.

J'ai été impressionnée de constater à quel point il leur importe de protéger les valeurs et les droits fondamentaux qui nous sont si chers.

J'ai été encouragée de voir à quel point ils souhaitent travailler ensemble pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Nul doute que ces expériences m'ont grandement rassurée, alors que j'éprouve de plus en plus d'inquiétudes face à la disparition des espaces destinés au dialogue public, à la réflexion et aux échanges.

Même la pensée critique, le questionnement des idées reçues, est un acte qui se manifeste de moins en moins en ce monde où le tapage des images commerciales et des nouvelles sensations contribue à la fragmentation et à l'atrophie sociales, un phénomène qui touche également notre société.

De plus en plus, des sonneries d'alarme se font entendre, pour nous rappeler de respecter notre

engagement collectif envers la démocratie, la justice et la liberté.

Chaque sonnerie résonne au plus profond de moi, car j'ai déjà dû fuir un pays où régnait la tyrannie et où la liberté était un luxe réservé à quelques « happy few ».

Les gens qui tentaient de dire la vérité à la face du pouvoir se retrouvaient souvent, le lendemain, sans vie en bordure de la route.

Comme les milliers d'autres qui ont choisi de s'établir au Canada, j'apprécie au plus haut point les libertés et les droits que la *Charte* a conférés à chacune et à chacun des membres de notre société.

J'estime donc que c'est maintenant, plus que jamais, qu'il nous faut résister à la tentation de refuser à nos concitoyennes et nos concitoyens leurs droits les plus fondamentaux.

C'est maintenant, plus que jamais, que nous devons répondre aux cris des groupes vulnérables qui cherchent à avoir pleinement accès à la justice.

C'est maintenant, plus que jamais, que nous devons renouer avec notre histoire collective en faveur de la liberté et de la justice, afin d'éviter que ne se reproduisent les erreurs du passé.

Diefenbaker n'a-t-il pas déjà dit : « L'histoire montre que si l'on permet d'enfreindre les droits d'un citoyen ou d'une citoyenne, quel qu'il soit, cela veut dire que tous les autres risquent, tôt ou tard, de perdre également leurs droits. »

N'oublions jamais que nous sommes un modèle pour le monde entier.

Parmi le concert des nations, notre pays incarne l'espoir – un pays qui a trouvé la formule secrète permettant à des autochtones, à des francophones et à des anglophones, à toutes les religions, aux asiatiques, aux Noirs et aux Blancs, aux gais, aux lesbiennes et aux hétérosexuels, de travailler ensemble pour le bien commun.

À titre de gouverneure générale du Canada, j'espère que cette importante conférence vous permettra de trouver des moyens pour que la Charte continue à favoriser notre vivre ensemble.

L'ensemble que nous formons témoigne de l'interprétation des mondes, des cultures, des langues, des histoires et des parcours. Les défis ne sont que plus nombreux, que plus grands, et font appel à l'esprit de nuances. Cette charte que nous célébrons nous offre la possibilité d'examiner ces défis, de poser les diagnostics qui s'imposent et d'envisager des solutions autour de ces principes que nous voulons rassembler.

Je vous suis très reconnaissante de m'avoir invitée. Sachez que je suivrai vos délibérations de près.

Merci.